Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage 28 septembre 2018

Numéro de Délibération 44-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Le Président explique au Conseil que les intérêts du capital emprunt n'ont pas été inscrits au budget primitif 2018, par conséquent, il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget principal (investissement):

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
D 041	2031	<u>.</u>	Frais d'études (aménagement Gare de Motteville)	- 23 738 €
D 041	1641	-	Remboursement capital emprunt	+ 23 738 €

Monsieur Le Président expose au Conseil les recettes perçues en supplément

Budget principal (fonctionnement):

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
R 013	6419	-	Remboursement sur rémunératio	n + 10 400 €
R 77	7788	-	Produits exceptionnels divers	+ 10 000 €
				Caltura total di

Soit un total de + 20 400 €

Il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
D 012	64111	<u>-</u>	Rémunération personnel titulaire	+ 10 200 €
D 012	64131	_	Rémunération personnel non titulaire	+ 10 200 €
			Soit un total de	+ 20 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

d'APPROUVER les virements de crédits ci-dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le -2 OCI. 2018

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 43
 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage 28 septembre 2018

Numéro de Délibération 45-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: REVISION DES LOYERS DE L'HOTELS D'ENTREPRISES 2 DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHAMP DE COURSES

Monsieur la Président expose aux Délégués Communautaires les loyers des différents hôtels d'entreprises sur notre territoire et expose les écarts de tarif.

Monsieur le Président indique qu'un loyer trop bas n'incite pas l'entreprise à s'implanter sur une parcelle de nos zones d'activités et qu'il convient de réviser les loyers de l'hôtel d'entreprises 2 de la ZA du Champ de Courses pour les nouveaux locataires, tout en étant attractif.

Monsieur le Président propose de fixer les loyers comme suit :

Atelier 1-2-3: loyer mensuel de 1 100 €TTC à compter du 27 septembre 2018 pour les nouveaux locataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE:

- DE MODIFIER les tarifs de location de l'hôtel d'entreprise 2 de la ZA du Champ de Courses pour les nouveaux locataires à compter du 27 septembre 2018
- D'AUTORISER le Président de négocier les loyers avec une marge de 10% pour les nouveaux locataires à compter du 27 septembre 2018
- DE MISSIONNER un cabinet notarial pour la rédaction des actes nécessaires
- DE SIGNER les actes et tous documents se rapportant à cette affaire

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 2 001, 2018

Pour extrait certiffé conforme, Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

Présents Votants En exercice 42 42+4 56

> Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage 18 septembre 2018

Numéro de Délibération 46-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE -Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) -Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN -Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY- Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) -Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN- Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER -Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel ${\tt COLLARD - Jean-Jacques\ DEMARE - Françoise\ HERVIEUX-Philippe\ FERCOQ-Dominique}$ LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: RENOVATION DE L'HABITAT - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président indique que Monsieur Emmanuel CAUCHY ne prend pas part au vote.

Sur avis favorable de la Commission Habitat, il est proposé au Conseil Communautaire de décider du versement d'une subvention au titre des rénovations de l'Habitat :

- de 1 500 € à Mr Philippe LESAINE domicilié à Yvecrique (commission du 24/10/2017)
- de 1 500 € à Mme Geneviève RIDEL domicilié à Vibeuf (commission du 24/10/2017)
- de 2 060.62 € à Mme Solange DUPLESSY domicilié à Harcanville (commission du 29/06/2017 1 310.62 € pour les travaux d'adaptation et commission du 24/10/2017 - 750 € pour les travaux de façade)
- de 1 500 € à Mr Emmanuel CAUCHY domicilié à Héricourt en Caux (commission du 29/06/2017)
- de 1 500 € à Mr Didier VIDECOQ domicilié à Boudeville (commission du 15/02/2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE:

D'APPROUVER les versements de subvention au titre des rénovations de l'Habitat

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

-2 OCT. 2018/

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants
56	43	43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage \$8 septembre 2018

Numéro de Délibération 47-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS POUR L'EXERCICE 2019

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-16;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1530 bis ;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en date du 8 février 2018, instituant la taxe GEMAPI pour le financement de cette compétence ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE:

- D'ARRETER le produit de la taxe GEMAPI à 260 000 € pour l'exercice 2019;
- DE CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

- 2 ~ 2 OCT. 2018/

Transmise à la Préfecture le

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

En exercice Présents Votants

56 43 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage 28 septembre 2018

Numéro de Délibération 48-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: APPROBATION DES STATUTS DU SM SAGE CAILLY, AUBETTE, ROBEC

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5212-27;

Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en date du 8 février 2018, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ;

Considérant l'arrêté du 23 juillet 2018 de Madame la Préfète de la Seine-Maritime, portant projet de périmètre de fusion du syndicat mixte de la Vallée du Cailly, du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et du syndicat de bassin versant de Clères-Montville;

Considérant le projet de statuts du futur syndicat fusionné adopté par le comité syndical du syndicat mixte du SAGE le 4 juillet 2018 et transmis le 23 juillet 2018 par Madame la Préfète pour avis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de fusion du syndicat mixte de la Vallée du Cailly, du syndicat mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec et du syndicat de bassin versant de Clères-Montville et le périmètre du futur syndicat;
- D'APPROUVER le projet de statuts du syndicat unique, issu de la fusion, prenant le nom de « Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec » ;
- en conséquence, DE TRANSFERER PARTIELLEMENT LA COMPETENCE GEMAPI, pour les seules parties de son territoire s'étendant sur les bassins versants Cailly-Aubette-Robec :
- 1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
- $2^o\ Entretien\ et\ am\'enagement\ d'un\ cours\ d'eau,\ canal,\ lac\ ou\ plan\ d'eau,\ y\ compris\ leur\ accès\ ;$
- 5° Défense contre les inondations ;
- 8° Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

au Syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec, sous réserve de l'arrêté préfectoral de création dudit syndicat;

• DE CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXACUTORE

Transmise à la Préfecture le

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 43
 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage **1**8 septembre 2018

Numéro de Délibération 49-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANT CAILLY-AUBETTE-ROBEC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville approuvant les projets de périmètre et de statuts du futur syndicat des bassins versant Cailly-Aubette-Robec.

Le syndicat des bassins versant Cailly-Aubette-Robec devant être opérationnel à compter du 1er janvier 2019, il convient de désigner un délégué représentant la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, sous réserve de l'arrêté préfectoral de création dudit syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- DE NE PAS RECOURIR au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;
- DE PROCEDER à la désignation d'un délégué titulaire pour laquelle ont été reçue la candidature suivante :
- Monsieur Xavier VANDENBULCKE

Est élu: Monsieur Xavier VANDENBULCKE

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le -2 OCI. 2018

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

 Nombre de membres

 En exercice
 Présents
 Votants

 56
 43
 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage **1**8 septembre 2018

Numéro de Délibération 50-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Enumanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: APPROBATION DES STATUTS DU SMBV DE SAANE VIENNE ET SCIE

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L211-7;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1, L5212-1, L5711-1 et suivants ; Vu la délibération N°12-2018 de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en date du 8 février 2018, portant sur l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ;

Considérant le projet de modification des statuts du syndicat mixte des bassins versants Saâne Vienne Scie, approuvé par délibération du comité syndical le 3 juillet 2018 et transmis le 27 juillet 2018.

Le projet des nouveaux statuts prenant en compte que la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville n'a pas transféré la mission Défense contre la mer citée au 5° de l'article L211-7 du code de l'environnement;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les modifications statutaires et le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants Saâne Vienne Scie ;
- DE DEMANDER au syndicat de corriger les quatre erreurs matérielles au chapitre III de l'annexe des statuts : « Yerville Plateau de Caux » ;
- DE CHARGER Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE Transmise à la Préfecture le 2001. 20

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

En exercice	Présents	Votants	
56	43	43+4	

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage **2**8 septembre 2018

Numéro de Délibération 51-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANT SAANE VIENNE SCIE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville approuvant le projet des nouveaux statuts du syndicat mixte des bassins versants Saâne Vienne Scie;

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités locales ;
- De procéder à la désignation deux délégués titulaires pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :
- Dominique LACHEVRES
- Daniel COLLARD

Sont élus :

- Dominique LACHEVRES
- Daniel COLLARD
- De procéder à la désignation deux délégués suppléants pour laquelle ont été reçues les candidatures suivantes :
- Olivier HOUDEVILLE
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Sont élus:

- Olivier HOUDEVILLE
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES
- De charger Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES « PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 - 2 place du Général De Gaulle - 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

Fin exercice Présents Votants

56 43 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage \$8 septembre 2018

Numéro de Délibération 52-2018 L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU BOIS DE L'ARC ET ELARGISSEMENT DE L'AIRE DE POIDS-LOURDS (RD929)

Monsieur le Président expose au Conseillers Communautaires que la zone d'activités du Bois de l'Arc sur la commune de Yerville est accessible depuis un carrefour en croix avec la route départementale 929.

La géométrie de ce carrefour entre la RD 929 et les voies communales « rue des Tisserands » et « rue du Bois de l'Arc » est inadaptée à l'évolution du trafic due à l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone d'activités et notamment l'arrivée de la plateforme logistique du groupe PSA et l'entreprise DIMSPIA qui génèrent un flux de transport important sur sa voie de desserte, en particulier à son intersection avec la RD 929. Le nombre de Poids Lourds en tourne-à-gauche va augmenter de manière significative.

Ainsi il est nécessaire d'aménager le carrefour afin de le sécuriser, d'améliorer les conditions d'insertion des usagers de la zone d'activités sur la RD 929, et de limiter les vitesses à l'approche du carrefour.

Ces travaux consistent en l'aménagement d'un carrefour à feux ainsi qu'en l'élargissement de la zone de stationnement Poids Lourds située le long de la RD 929, et comprennent notamment :

- la voirie et l'assainissement pluvial;
- l'éclairage public ;
- les aménagements paysagers ;
- la signalisation tricolore, horizontale et verticale

Monsieur le Président rappelle que la RD 929 supporte un trafic de 9 500 véhicules par jour dans les deux sens dont 6% de poids lourds. C'est également un itinéraire emprunté par les convois exceptionnels.

Son carrefour avec les accès à la zone d'activités se situe en agglomération, 50 mètres après le panneau d'entrée de ville. Les mesures de vitesse montrent que 35 à 50% des véhicules circulant à ce niveau sont en excès de vitesse (> 50 km/h). Les deux voies communales qui desservent les activités de part et d'autre de l'axe de la RD 929 sont très fréquentées.

L'étude réalisée en mars 2017 (avant l'arrivée de nouvelles activités sur le site) faisait apparaître sur ces deux voies un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) important :

- sur la branche d'accès nord de la zone d'activités (rue des Tisserands) :
- 500 véhicules par jour (dont 12 à 13% de poids lourds).
- sur la branche d'accès sud de la zone d'activités (rue du Bois de l'Arc) :
- 1 300 véhicules par jour (dont 8 à 10% de poids lourds).

Il en résulte des temps d'attente importants, notamment à l'heure de pointe du soir pour les véhicules souhaitant s'engager sur la RD 929.

De plus, d'autres activités sont encore attendues à court terme sur la zone d'activités les ateliers municipaux, un restaurant et des commerces. Elles vont générer des trafics supplémentaires qui vont amplifier les problèmes de circulation déjà existants au niveau du carrefour.

Le coût d'aménagement d'un carrefour à feux entre la RD929 et les voies d'accès à la zone d'activités du Bois de l'Arc, ainsi que le réaménagement de la zone de stationnement des poids lourds représente un montant de 350 000 € TTC. Le carrefour étant situé en agglomération, le Département assurera 50% du montant de l'opération HT + la TVA (205 000 €).

La Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville financera les 50% HT restant (145 000 €).

Aussi pour la réalisation du projet, des acquisitions sur trois parcelles sont nécessaires à l'élargissement de l'aire de stationnement poids lourds, dont deux appartiennent à la communauté de communes (surfaces approximatives de 60m2 sur la parcelle AB277 et 160m2 sur la parcelle AB273. L'élargissement de l'aire de stationnement étant une demande de la commune et de la communauté de communes, il est proposé de céder les emprises nécessaires à l'euro symbolique. Le Département assurera l'entretien de la chaussée de la RD 929.

La Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville assurera :

- l'entretien des trottoirs, de l'assainissement, des plantations, de la signalisation horizontale et verticale directionnelle d'intérêt local et de police, de l'éclairage public et de la signalisation tricolore,
- la consommation électrique de l'éclairage public et des feux tricolores.

ÉCHÉANCIER

Octobre 2018 : Prise en considération du projet par le Département de la Seine-Maritime.

Début 2019: Acquisitions foncières (aire poids lourds) et déplacement des réseaux

Printemps-été 2019 : travaux de voirie Automne 2019 : aménagements paysagers

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet d'aménagement du carrefour du Bois de l'Arc et d'élargissement de l'aire de poidslourds (RD929) et ses caractéristiques
- D'AUTORISER le Président à signer la vente des terrains appartenant à la Communauté de communes et nécessaires à l'élargissement de l'aire PL à l'euro symbolique
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou un Vice-Président à signer la convention relative à la réalisation de travaux sur les domaines publics routiers départemental et communal et tout autre document se rapportant à cette affaire
- D'INSCRIRE la dépense au budget annexe « développement économique »

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le - 2 OCT. 2018
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Département de la Seine Maritime

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES « PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE »

BP 35 – 2 place du Général De Gaulle – 76560 DOUDEVILLE

Séance du 26 septembre 2018

Nombre de membres

En exercice Présents Votants

56 43 43+4

Date de convocation 18 septembre 2018

Date d'affichage 28 septembre 2018

Numéro de Délibération 53-2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Mairie de Yerville, sous la présidence de M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Président.

Présents: Didier DECULTOT - Jean-Nicolas ROUSSEAU - Xavier CAVELAN - Julien LACHEVRE - Séverine FREMONT - Philippe COTE - Josiane CERVEAU - Xavier VANDENBULCKE - Jean-Michel DELAMARE - Claude LESEIGNEUR - Gisèle CUADRADO (pouvoir d'Arnaud LAURENT) - Erick MALANDRIN - Fanny TERRY - Didier DELAMARE - Patrice BOSSE (suppléant) - Claudine CANTRELLE (suppléante Pouvoir de Alain LEBOUC) - Alain PETIT - Francisca POUYER - Léon TAISNE - Daniel BEUZELIN - Jean-Pierre LANGLOIS - Emmanuel CAUCHY - Patrice MATHON - David DUMOULIN (suppléant) - Gérard TIERCELIN - Marcelle DUSSAUX - Yves FOURNIL - Philippe CORDIER - Marie-France BEAUDOUIN - Olivier LECONTE - André LARCHEVEQUE - Agnès LALOI - Michel PIEDNOEL - Rémy BONAMY - Claude FOURNIER (suppléant) - Emmanuel SAUNIER - Alfred TRASSY-PAILLOGUES (pouvoir de René SAGNOT) - Odile NEUFVILLE - Daniel COLLARD - Jean-Jacques DEMARE - Françoise HERVIEUX - Philippe FERCOQ - Dominique LACHEVRES (pouvoir de Rémi LECONTE).

Excusés: Alain LEBOUC - François-Marie LEGER - Rémi LECONTE - René SAGNOT-François BOUTEILLER - Daniel DURECU- Laurence GUENOUX - Emeric GEMEY - Arnaud LAURENT-Michel FILLOCQUE - Jean-Pierre DORE - Hilaire CAUMONT - Yves PETIT.

Monsieur Rémy BONAMY est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET: VENTE TERRAINS - ZA DU CHAMP DE COURSES

Considérant la demande de Monsieur CHAPELLE, gérant de la SCI CHAPELLE, d'acquérir un terrain d'environ 2715m² sur la zone d'activités du Champ de Courses à DOUDEVILLE pour y implanter son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE:

- DE CEDER un terrain d'une surface d'environ 2715 m² situé sur la zone d'activités du Champ de Courses à DOUDEVILLE pour un montant de 8 € HT/m²
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à l'accomplissement du dossier ainsi que l'acte authentique de vente.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le - 2 OCT. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Président